

Garanties de taux de la rente immédiate

Que signifie avoir un taux garanti?

Une garantie de taux **fait en sorte d'immobiliser le taux d'intérêt** qui sera utilisé dans le calcul du montant du versement de revenu. Le montant du versement de revenu en soi n'est pas garanti puisqu'il y a plusieurs facteurs, en plus du taux d'intérêt, qui peuvent faire augmenter ou diminuer le montant du versement de revenu.

Quels sont les autres facteurs qui influencent le versement de revenu?

- **Date de souscription** : il s'agit de la date à laquelle l'Équitable^{MD} a reçu le dépôt. Pour illustrer le montant du versement de revenu le plus précisément possible, il suffit d'estimer la date à laquelle vous vous attendez à ce que l'Équitable reçoive le chèque du dépôt au siège social. Il est important de prendre en considération le délai requis de la poste pour l'envoi d'un dépôt ou pour transférer les fonds d'un établissement financier à un autre. Si le dépôt est reçu après la date de souscription, le montant du versement de revenu diminuera.
- **Montant de dépôt** : lorsque des fonds sont transférés d'un établissement financier à un autre, le montant de dépôt diffère souvent du montant indiqué dans l'illustration originale. Chaque fois que le montant du dépôt est plus ou moins élevé que prévu, le montant du versement de revenu sera ajusté en conséquence de la même manière.
- **Date du premier versement** : la date du premier versement doit être ultérieure à la date à laquelle le dépôt a été reçu chez l'Équitable. Si le dépôt est reçu après la date de l'illustration, une nouvelle date du premier versement doit être sélectionnée; ce qui pourrait entraîner un changement du montant de versement de revenu.
- **Fonds à taux unisexes ou à taux fondés sur le sexe (fonds immobilisés)** : les fonds immobilisés exigent que le dépôt soit identifié « à taux unisexes » ou « à taux fondés sur le sexe » (ou une combinaison des deux). Il est important que ce renseignement soit exact étant donné qu'il aura des répercussions considérables sur le calcul du montant de versement de revenu. Pour illustrer le montant du versement de revenu le plus précisément possible, veuillez communiquer avec l'administratrice ou l'administrateur du régime de retraite ou l'établissement financier qui effectue le transfert afin d'obtenir une ventilation exacte.

« J'ai obtenu une garantie de taux de l'Équitable... le montant du versement de revenu est-il alors garanti? »

Est-il souhaitable d'obtenir une garantie de taux?

Certainement! Le taux d'intérêt constitue une composante très importante dans la détermination du montant de versement de revenu. Une garantie de taux offrira une protection contre une chute possible des taux d'intérêt; ce qui aurait une incidence négative sur le montant du versement de revenu.

L'illustration, le taux d'intérêt et le montant du versement de revenu doivent être confirmés par l'Équitable et sont tous sous réserve de la vérification et de l'acceptation de l'Équitable suivant la réception de l'illustration. ^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.